

**2023 DSOL 136** : Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux (ESMS)

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) a désigné Paris ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables, utiles aux Parisiennes et Parisiens qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine. C'est cette ambition qui a conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme héritage « Transformations Olympiques » dévoilé en 2019.

Parmi les 20 mesures du programme héritage, la mesure 16 « *une offre sportive enrichie pour se (re)mettre au sport* » vise à accompagner les personnes éloignées de la pratique sportive sur le territoire parisien, et notamment les personnes en situation de handicap et les seniors en perte d'autonomie, vers une pratique plus durable.

En parallèle, la stratégie handicap & accessibilité universelle de la Ville vise à soutenir l'inclusion et l'épanouissement de ces publics pour faciliter leur accès aux pratiques sportives et culturelles dont ils sont souvent éloignés. Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ont fait part du besoin de développer l'offre sportive et culturelle à destination de ce public adulte.

La Ville agit ainsi pour **trouver de nouveaux gisements d'espaces de pratique** et a lancé à ce titre un appel à candidatures auprès des ESMS parisiens pour financer des projets de création, d'aménagement et d'équipement de salles d'activité physique adaptée au sein d'établissements avec comme objectifs :

- La création ou l'amélioration d'espaces de pratique d'activités physiques au sein des établissements partenaires pour faciliter et développer la pratique régulière des usagers.
- La facilitation de coopérations avec les acteurs de proximité (clubs sportifs) et associations ou établissements sociaux du territoire.
- Favoriser l'émergence de projets et de pratiques partagés.

En effet, l'esprit de ce projet est aussi de permettre l'accueil et la pratique de publics tiers (autres établissements médico-sociaux, établissements scolaires ordinaires, clubs sportifs...) aux établissements, dans le sens de l'inclusion inversée. L'effet escompté est également de favoriser les coopérations entre ces acteurs, notamment entre les ESMS et les Clubs sportifs. Les structures subventionnées s'engagent dans la convention à développer des projets en ce sens.

Le présent projet de délibération a pour objet de proposer l'attribution de subventions d'investissement pour un montant total de 291 687 euros à 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico-sociaux (ESMS).

L'association **Œuvres d'Avenir** a pour but de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'accompagnement, l'autonomie, les soins, l'insertion sociale et professionnelle de toute personne handicapée ou dépendante. A Paris, elle gère des établissements médico-sociaux pour personnes atteintes de déficience visuelle et de polyhandicap, notamment le FAM Anne Bergunion, qui accueille 75 résidents. Elle a créé « *L'ODA Vélo Club* », un Club pérenne qui propose chaque année des journées thématiques relatives au vélo, des rencontres avec d'autres cyclistes, des sorties vélos adaptés quotidiennes et séjours vélo loisirs adaptés aux personnes handicapées du territoire parisien. ODA Vélo Club propose des activités adaptées aux capacités des personnes atteintes de maladie chronique ou de handicap.

L'ODA Vélo Club souhaite investir dans un nouveau vélo adapté, qui sera un vecteur d'inclusion et d'égalité pour les personnes handicapées, permettant leur libre circulation et favorisant leur santé. S'inscrivant dans des valeurs environnementales, l'association souhaite développer ce moyen de transport non polluant pour les personnes en situation de handicap.

L'association souhaite également installer un abri pour les vélos adaptés de l'ODA Vélo Club sur le site du 88 avenue Denfert Rochereau dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Le **CASIP COJASOR** a pour but de répondre aux besoins sociaux des personnes en difficulté. Elle gère plusieurs établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap mental ou psychique, notamment le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et Foyer de Vie Brunswic, le Foyer d'Hébergement Michel Cahen dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, et le SAVS Centre Lionel dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Brunswic souhaite développer et étendre la pratique du sport en ESMS, en donner également accès à des personnes d'autres établissements et multiplier la diversité de l'offre. Pour ce faire, l'établissement veut effectuer des travaux permettant d'étendre la surface de la salle de sport déjà existante. Il envisage

d'installer un dispositif pour la pratique de la boxe adaptée, d'acquérir une table de tennis de table professionnelle d'extérieur, et différents appareils de musculation. Le CASIP souhaite également installer un terrain de pétanque adaptée. Ces activités s'adresseront aux résidents de l'établissement et des autres structures de la fondation, soit environ 150 personnes (dont 50 résidents de l'établissement) et probablement davantage en fonction des partenariats qui seront réalisés.

**La Fondation des Amis de l'Atelier (la Planchette)** développe notamment des actions destinées aux personnes en situation de handicap. A Paris, elle gère plusieurs établissements et services spécialisés et adaptés à leurs besoins. Le projet de la Fondation a pour objectif de rénover et d'équiper la salle de sport de l'établissement La Planchette dans le 12<sup>e</sup>, qui réunit un FAM, un Foyer de Vie, un SAVS et un SAMSAH. Ce projet vise à favoriser le développement d'activités de sport adapté, et de Sport Santé bien-être pour l'ensemble des personnes accompagnées. Il consiste à transformer un ancien espace de balnéothérapie en salle de sport adapté. Plusieurs postes de travaux sont à prévoir : réfection des plafonds, des murs, des sols, pose de protections murales et de garde de corps de sécurité. La salle sera entièrement équipée par du matériel adapté, notamment des appareils de musculation. Des vestiaires seront également installés. 100 personnes en situation de handicap psychique accompagnées par les services et établissements de la Planchette pourront en bénéficier.

**L'association Prépsy** est une organisation engagée dans différents projets destinés à améliorer la santé mentale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Le SAMSAH contribue à cet effort en fournissant une intervention précoce en santé mentale en utilisant une case manager pour les cas complexes et en travaillant sur l'autonomisation et la vie quotidienne des utilisateurs. Le SAMSAH est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée d'aides-soignants, infirmiers, diététicien, psychologues, psychiatre, ergonome, ergothérapeute, conseillers en insertion professionnelle, éducateurs spécialisés, pair-aidants et d'enseignants en activité physique adaptée (APA). L'association possède une salle d'activité physique et sportive située dans les locaux du SAMSAH 14 rue de la Fontaine à Mulard dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. L'association souhaite rendre cette salle accessible à ses résidents en modernisant son équipement, en rénovant son aspect et son éclairage, afin de proposer un lieu agréable et adapté à la pratique d'activités physiques et sportives. 88 personnes pourront bénéficier de ces équipements, avec l'encadrement d'un éducateur sportif. L'association prévoit également l'acquisition de matériels (équipements vélos d'appartement, matériels sportifs, fontaine à eau...).

**La Société Philanthropique** gère plusieurs établissements et services médico-sociaux. L'établissement Saint-Joseph, qui regroupe un Foyer de Vie et un Centre d'Accueil de Jour dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, accueille des adultes en situation de handicap mental et psychique présentant des troubles associés. Les équipes éducatives de l'établissement proposent

des activités diverses autour, entre autres, de l'autonomie, du bien-être, de l'estime de soi, des activités physiques, de la psychomotricité, l'équilibre, la confiance en soi...

Pour la mise en place de ces activités, l'établissement dispose d'espaces intérieurs et de deux espaces extérieurs, une cour au rez-de-chaussée ainsi qu'un toit-terrasse. Pour les espaces intérieurs, le projet est de créer un espace fermé par des cloisons amovibles permettant de mettre en place des activités sans être exposés et dérangés par les différents déplacements inhérents à la vie d'un établissement, ce qui peut être un frein pour certains participants. L'association prévoit également d'investir dans différents équipements (tapis de marche...) pour réaliser des parcours moteurs encadrés par un psychomotricien.

L'association « **Les Ailes Déployées** » a pour but de favoriser le développement de la santé mentale et notamment des soins appropriés auprès des sujets présentant des troubles mentaux ou psychiques. Elle gère différents ESMS en Ile-de-France et à Paris, notamment un SAMSAH.

L'association Les Ailes Déployées (Pôle Liège) dispose d'une salle de sport d'une surface de 46 m<sup>2</sup>, située sur le site 31 rue de Liège (8°) qui nécessite des travaux de rénovation. Une fois rénovée, cette salle permettra la pratique d'activités physiques adaptées à l'ensemble des usagers de l'association. Ce lieu de pratique de sport pourra également s'ouvrir aux acteurs du territoire dans le cadre de partenariats. Cette salle de sport, actuellement vétuste et insalubre, nécessite des travaux d'assainissement, de ventilation, d'électricité, de réfection du sol et de peinture. L'association souhaite proposer une salle de sport avec du matériel de renforcement et du matériel mobile. Des sports collectifs pourront être organisés. Le jardin de l'association, dans lequel des équipements mobiles pourront être installés, permettra également la pratique d'activités physiques adaptées. L'association souhaite également acquérir différents équipements : tatamis, sac de boxe, vélos, tapis de course, rameurs, vélos électriques...

L'association **Notre-Dame de Joye** gère des établissements pour personnes polyhandicapées, ou en situation de handicap mental ou psychique, notamment le Foyer de vie Myriam. L'association anime un centre d'équithérapie dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, dénommé « Les Poneys d'Enfer », qui accueille des personnes en situation de handicap issues d'établissements et services médico-sociaux de l'association, ainsi que d'ESMS gérés par d'autres associations comme Œuvres d'Avenir, Fondation Saint-Jean de Dieu, Fondation de l'AP-HP. Le centre d'équithérapie accueille environ 70 personnes en situation de handicap. Toutes les séances sont encadrées par un équithérapeute, accompagné d'éducateurs, psychologues, kinésithérapeutes, psychomotriciens et infirmières. La carrière d'équitation qui devient inutilisable lors de fortes pluies, nécessite un drainage permettant ainsi une utilisation plus fréquente. Le drainage, qui sera complété par l'ajout d'un sable fibré afin de renforcer la souplesse et la capacité amortissante pour le cheval, permettra l'utilisation de la carrière tout au long de l'année.

**La Protection Sociale de Vaugirard (PSV)** a pour but d'accueillir, d'éduquer, et accompagner enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental. Elle est gestionnaire de plusieurs établissements à Paris et en région parisienne, dont le Foyer Darty 13, situé au 20-22 rue Dunois dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Cet établissement, qui accueille un foyer d'hébergement et un foyer de vie, permet d'héberger 25 adultes en situation de handicap mental, notamment des personnes travaillant la journée en ESAT ou autre milieu protégé.

Ce foyer possède une salle de 47m<sup>2</sup> dédiée aux activités physiques et sportives. L'association souhaite effectuer des travaux de rénovation (rénovation du sol, des peintures, des luminaires) et acquérir différents équipements (appareils de cardio-musculation, matériel de rangement...), afin d'adapter cette salle à la pratique d'activités physiques et sportives. 120 personnes pourront bénéficier de ces équipements (26 résidents du foyer Michelle Darty 13, et 94 usagers des autres établissements de la structure). L'association a également l'objectif de créer des partenariats avec d'autres établissements qui ne disposent pas de salle d'activité physique et sportive.

L'association AURORE gère plusieurs établissements et services médico-sociaux dans le champ du handicap à Paris. Elle assure notamment la gestion de du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Les Écluses, situé 13 rue des écluses Saint-Martin dans le 10<sup>e</sup>, qui accueille des adultes présentant tous des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Le FAM Les Écluses souhaite réaliser des travaux et acquérir des équipements afin de permettre à ses résidents de pratiquer des activités physiques adaptées. Les travaux consistent à aménager la cour intérieure du FAM en installant une bâche afin de permettre aux résidents de pratiquer des activités sportives à l'extérieur en journée malgré les intempéries. Quelques équipements y seront donc installés notamment un trampoline, un panier de basket sur roues et une table de tennis de table. L'association prévoit également d'aménager un espace au sous-sol afin de

permettre aux résidents de pratiquer des activités sportives en salle, telle que la course à pied et le vélo. D'autres activités pourront y être pratiquées, telles que le babyfoot et le billard.

L'association **HOVIA** gère différents établissements pour personnes en situation de handicap, notamment dans le 16<sup>e</sup> arrondissement : hébergement social pour personnes en situation de handicap psychique et/ou mental, foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie, foyer de vie, foyer d'hébergement, ESAT. Le projet est destiné d'une part à l'ensemble des résidents des foyers et de l'ESAT pour leur donner la possibilité de réaliser une activité physique en extérieur. Ce projet vise à encourager le partage de moments collectifs entre les résidents des différents foyers et l'ouverture à d'autres établissements dans le champ du handicap. Il consiste à aménager une partie du jardin de la résidence en espace sportif (aplanissement de la zone extérieure et pose d'une dalle amortissante). Les équipements installés seront utilisés sous la surveillance d'un professionnel et dans le cadre d'activités thérapeutiques ou d'activités physiques adaptées. Cette activité devrait permettre d'accueillir environ 140 résidents.

L'Association « **Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés** » (**APAJH**) a pour but la mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie. Elle gère différents ESMS, et notamment le FAM Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Le projet de l'association vise à la création et à l'amélioration d'espaces destinés à la pratique sportive et au développement de l'activité motrice pour les personnes en situation de polyhandicap et de grande dépendance. Ce projet s'organise en trois actions. L'association prévoit la transformation d'une des quatre salles de balnéothérapie en salle destinée à l'exercice et au développement de l'activité motrice via un outil numérique innovant, permettant de stimuler les fonctions motrices des membres inférieurs et supérieurs. Elle envisage également l'aménagement d'une salle existante destinée à la stimulation motrice, multi-activités et multi-sports (football de table adapté au handicap, équipements de motricité à balles...). Enfin, elle prévoit l'acquisition de matériel dédié à la Boccia pouvant s'exercer tant au sein de l'établissement qu'en extérieur. L'objectif est de permettre à tous les résidents du FAM et du CAJM de bénéficier de ces nouveaux équipements, soit 46 personnes.

Compte tenu de l'intérêt des projets présentés en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 291 687 euros et de signer les conventions pluriannuelles avec ces 11 associations.

- Œuvres d'avenir : 26 297 euros ;
- CASIP COJASOR (FAM Brunswic) : 32 248 euros ;

- Fondation des Amis de l'Atelier (la Planchette) : 49 840 euros ;
- Prepsy : 9 785 euros ;
- Société Philanthropique (Saint-Joseph) : 12 477 euros ;
- Les Ailes Déployées : 44 000 euros ;
- Notre Dame de Joye (Les Poneys d'Enfer) : 28 738 euros ;
- PSV Darty 13 : 18 285 euros ;
- Aurore (Fam Ecluses) : 15 952 euros.
- Association HOVIA : 27 709 euros ;
- Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) :  
26 356 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**